

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JUIN 2024

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le dix-huit juin deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU
MM. LÉGER, PÉRINET

Absences : Mme DECLUDT ayant donné pouvoir à Mme CUSSAGUET, M. CINIÉ, M. DUMAS ayant donné pouvoir à Mme RONDEAU, M. LÉPINOIS ayant donné pouvoir au Maire, M. ROCHEREAU

Secrétaire de séance : Mme DUQUERROIR

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 complétée par celle n°2023-04-04/4 du 04 avril 2023 :

- 1) Aucune

3° - Souscription à l'option « Parcours Cyber sécurité » proposée par l'Agence Technique

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° CA 2022-06_R02 du Conseil d'Administration du 22 juin 2022 relative à la proposition par l'ATD16 de la nouvelle politique « Parcours Cyber sécurité » et « Parcours Cyber sécurité + »

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Considérant, qu'à titre informatif, l'adhésion à cette option, représenterait pour 2024 un coût de cotisation annuelle complémentaire de 155 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ DÉCIDE de souscrire à la mission « **Parcours cyber sécurité** » optionnelle de l'ATD16, à compter du 01/07/2024 incluant les actions suivantes :
 - ✓ un audit initial complet et personnalisé de la sécurité informatique de l'entité,
 - ✓ la rédaction d'un plan d'action complet,
 - ✓ la mise en place de sensibilisations, création de capsules d'autoformation,
 - ✓ un accès à des solutions logicielles dédiées à la sécurité informatique,
 - ✓ la mise à disposition d'un gestionnaire de mots de passe et formations associées,
 - ✓ une visite sur site, évaluation des actions et actualisation de l'audit à fréquence variable : tous les trois ans
- ✚ PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.
- ✚ APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

4° - Avis sur l'enquête publique sur l'aménagement à 2x2 voies de la RN141 entre Chasseneuil/Bonnieure et Roumazières-Loubert

Dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN141 et par arrêté du 23 avril 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande de la DREAL, une enquête publique préalable à :

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement,
 - Dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats, en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement,
 - l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en application du VI de l'article L.414-4 du code de l'environnement.
- ✓ Cette enquête, d'une durée de 31 jours sera menée **du 03 juin à 9h au 03 juillet à 17h** sur les communes de : Chasseneuil (siège), Lussac, Nieuil et Suaux.

Le maître d'ouvrage est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine dont le siège social se situe au 15 rue Arthur Ranc - CS 60539-86020 Poitiers CEDEX. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Madame Manon DUPONT à l'adresse suivante : manon.dupont@developpement-durable.gouv.fr ou au 06 59 55 39 42.

Sont désignés : Madame Yveline BOULOT, Enquêtrice vacataire de statistique agricole, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Marie DROUAUD, chef d'exploitation de la SAUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en mairies précitées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- ✓ dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- ✓ en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure) ;
- ✓ en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

- ✓ Chasseneuil sur Bonnieure: le 03 juin de 9h à 12h le 03 juillet de 14h à 17h
- ✓ Lussac: le 12 juin de 15h à 18h
- ✓ Nieuil : le 20 juin de 14h à 17h
- ✓ Suaux : le 24 juin de 9h30 à 12h30

L'avis de notre Commune est attendue entre le 03 juin et le 18 juillet 2024.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ✚ de donner un avis favorable au projet précité.
- ✚ d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5° - Attribution de subvention(s) pour voyages scolaires et journées d'accueil

Conformément à la délibération n° 2023-12-12/1 du 12/12/2023 portant reconduction de la participation financière aux voyages scolaires et journées d'accueil de Loisirs en 2024, M. le Maire présente au Conseil 1 demandes de subventions pour la prise en charge d'une participation à un voyage scolaire d'enfants de la Commune (aucun de ces enfants n'ayant déjà bénéficié de subvention cette année) :

- ✚ Ecole Marianne et Albert BERAUD de Chabanais : voyage au Boupere du 02 au 03 mai (1 enfant) pour 90 € ;
- ✚ Collège Jean MICHAUD de Roumazières : voyage Angleterre du 07 au 12 avril (1 enfant) pour 100 € ;
- ✚ Collège Louis PASTEUR de Chasseneuil : voyage en Normandie du 02 au 06 juin (4 enfants) pour 100 € chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer cette subvention à l'établissement ci-dessus pour un montant total de 90+100+4*100 soit 590 € et précise que cette dépense sera imputée à l'article 65741 du budget communal.

6° - Décision modificative N°1 « ré-équilibrage des chapitres globalisés d'ordre D042 et R040 »

M. le Maire indique au Conseil que notre Trésorerie a détecté le 26 avril une anomalie de déséquilibre des opérations d'ordre des chapitres D042 et R040: une prévision budgétaire de 1.200 € a été faite au chapitre 042 sur le compte 6811 mais 2.417,75 € ont été prévus au chapitre 040 sur les comptes 2804111 et 2804121. Comme il n'y a pas de subvention à amortir au compte 204121, il convient de retirer 1.217,75 € au chapitre 040 du compte 2804121 et retirer une dépense d'investissement du même montant afin que les opérations d'ordre soient toujours équilibrées

M. le Maire propose donc au Conseil d'adopter la décision budgétaire modificative suivante pour ré-équilibrer le budget primitif 2024 :

Décision Modificative						
<i>Sens</i>	<i>Section</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
R	I	040	2804121	OPFI	Bâtiments et installations	- 1.217,75 €
D	I	23	2312	310	Aménagement aire de jeux Salle Polyvalente	-1.217,75 €

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✚ APPROUVE la décision modificative N°1 telle que proposée ci-dessus

7° - Annulation de produits irrécouvrables (admission en non-valeurs)

M. le Maire informe le Conseil que notre Trésorerie lui a exposé ne pouvoir recouvrer 1 titre (n°88) émis en 2008 d'un montant total de 57,00 € (ASSEDIC). M. le Maire demande l'allocation en non-valeur de ce titre dont le montant total s'élève à 57,00 € pour le rôle 2008 et pour lesquels les poursuites sont restées sans effet.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés et après en avoir délibéré, DECIDE l'admission en non-valeur de ce titre.

8° - Questions et informations diverses

- La Mairie (secrétariat et APC) seront fermés pour congés annuels du 29 juillet au 09 août inclus.
- M. le Maire remercie les conseillers ayant participé aux permanences/dépouillement électoraux et rappelle les principaux résultats des élections européennes sur la commune (267 inscrits) :

Tête de liste (parti)	Unique tour (26/05/2019)	
	Votants = 155 (55,1 %) Blanc ou nuls = 9 (3,2 %)	
M. Jordan BARDELLA (RN)	53	35,3%
M. Raphaël GLUCKSMANN (PS PP)	26	17,3%
Mme Valérie HAYER (LENS)	20	13,3%
Mme Manon AUBRY (LFI)	18	12,0%
M. Jean LASSALLE (DVD)	9	6,0%
M. François-Xavier BELLAMY (LR)	6	4,0%
Mme Marie TOUSSAINT (VEC)	6	4,0%
Mme Marion MARÉCHAL (REC)	4	2,7%
M. Jean Marc GOVERNATORI (ECO)	2	1,3%
M. Léon DEFFONTAINES (PCF)	2	1,3%
Mme Hélène THOUY (ANI)	2	1,3%
M. Florian PHILIPPOT (EXD)	1	0,7%
Mme Nathalie ARTHAUD (EXG)	1	0,7%

- Concernant les élections législatives prévues les dimanches 30 juin et 07 juillet, les permanences de la journée seront séparées en 3 parties :
 - 30/06 : 08h-11h : M. CINIÉ (jusqu'à 12h), Mme CUSSAGUET et Mme DUQUERROIR
 - 30/06 : 11h-14h : M. DUMAS, Mme RONDEAU (à partir de 12h), Mme DECLUDT
 - 30/06 : 14h-18h : M. le Maire, Mme SAUTEREAU et Mme RONDEAU
 - Dépouillement des résultats (18h) : tou(s) les conseiller(e)s disponibles
- 07/07 : 08h-11h : M. CINIÉ, M. LÉPINOIS et M. LÉGER
- 07/07 : 11h-14h : Mme CUSSAGUET, Mme DUQUERROIR, M. DUMAS
- 07/07 : 14h-18h : M. le Maire, Mme SAUTEREAU et Mme RONDEAU
- Dépouillement des résultats (18h) : tou(s) les conseiller(e)s disponibles

- d) Deux devis sont présentés et discutés au Conseil (transmis par mail au Conseil le 08 juin) pour le goudronnage d'une partie de chemin desservant un foyer à Montpioux.
- e) M. le Maire indique que la campagne de ramassage des déchets du dimanche 21 avril a été un grand succès (20 participants, 20 kg récupérés) ainsi que la fête des voisins du samedi 1^{er} juin (plus de 50 participants). Il remercie les organisateurs pour ces réussites.
- f) M. le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
 - VSE : Pas de date fixée ○ BCA: Pas de date fixée ○ CFFA : Pas de date fixée
 - CCP : Septembre 2025 ○ CAS : Pas de date fixée ○ CCID : Pas de date fixée (juin 2025)
- g) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucune
- h) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - 10/06 : Sous-Commission Aménagement Foncier 2x2 voies RN141
- i) Calendrier des évènements publics à venir :
 - Elections Législatives : dimanches 30 juin et 07 juillet de 08h à 18h
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 16/07/24 matin
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 17/09/24 matin
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 19/11/24 matin
- j) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - Grosse flaque d'eau qui stagne devant le panneau d'affichage du Pouyalet
 - Composteurs/seaux gratuits
 - Boîte à livres en cours de montage/adaptation, terrain de pétanque à la salle polyvalente

La séance est levée à 20h15. La date de la prochaine réunion est prévue **mardi 17 septembre 2024 à 19h00**.